



# Les panneaux sur le RAVeL

## Signalisation de police

En fonction de la catégorie d'usager représenté, ce panneau indique un chemin réservé uniquement aux cyclistes et/ou aux piétons et/ou aux cavaliers.



Si le panneau représente deux types d'usagers séparés par une ligne blanche, chacun dispose de sa bande de circulation.

Les usagers ne peuvent se mettre mutuellement en danger ni se gêner. Ils doivent redoubler de prudence en présence d'enfants et ne peuvent entraver la circulation sans nécessité.

## Signalisation directionnelle

Il s'agit d'un signal de direction d'un itinéraire conseillé à des catégories déterminées d'usagers: piétons et/ou cyclistes et/ou cavaliers en fonction du ou des symboles représentés.

Ce panneau comporte également les destinations lointaines (villes, même relativement éloignées, offrant un nombre important de services) et proches (prochaine localité atteinte), les distances et une flèche indiquant la direction à suivre.

Sous ce panneau directionnel, une plaquette identifie le numéro ou le logo de l'itinéraire de longue distance suivi («9», «Vennbahn») ainsi que le nom de la composante du RAVeL («Ligne 48»).

